



Accueil > Ça se passe près de chez vous > Infos

### INFOS

Accès aux départements :

Accès aux régions :

Recherche dans la France entière :



### Haute-Garonne (31)

#### Handicap : "une situation intolérable", pour les associations

Un collectif d'associations représentatives des personnes handicapées organise, jeudi 28 septembre à Toulouse, un rassemblement à la porte du conseil général de la Haute-Garonne, pour "dénoncer les dysfonctionnements dans la mise en oeuvre des missions de la maison départementale des personnes handicapées", et exiger la reconnaissance de leurs droits.

"La situation est devenue intolérable et inacceptable", affirme en effet ce collectif, dans un communiqué, en déplorant le fait que, "malgré plusieurs alertes, les représentants associatifs ne sont pas entendus par les institutionnels locaux".

Ils exigent donc, "de toute urgence", l'instauration immédiate d'un dialogue avec les élus locaux, et appellent à l'émergence d'une "volonté politique forte de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap". Ils souhaitent aussi être reconnus comme "partenaires véritables des institutionnels de la MDPH 31" et à ce titre, entendus lorsqu'ils rapportent des dysfonctionnements.

"Globalement, ce sont toutes les procédures prévues par la loi handicap qui ne fonctionnent pas", a témoigné, auprès du site Internet des ASH, Dominique Rabaud, au titre du collectif interassociatif, mais aussi en tant que membre du groupe de suivi de la mise en oeuvre de la loi, au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

[Retour à l'accueil](#)

#### Flash

- Derniers flashes
- Flashs du mois

#### Interview

- La dernière interview
- Toutes les interviews

#### Ça se passe près de chez vous

- Infos
- Rendez-vous
- Adresses locales

#### Infos pratiques

- Agenda
- Chiffres
- Carnet
- Adresses nationales

#### Qui est qui ?

#### Les métiers du social

#### Le social à la fac

[Besoin d'aide](#)

#### La une de l'hebdo

- Le dernier numéro
- Les trois numéros précédents

[La collection des ASH](#)

[Nouveau Le Guide de l'Action Sociale](#)

[Chroniques d'ailleurs](#)

[Les petites annonces](#)

[Vous abonner à l'hebdo](#)

[Nous contacter](#)

[Librairie en ligne](#)

---

## La presse en revues

---

## Fenêtre sur web

Nouvelles du web  
Annuaire des liens

---



Il a ainsi évoqué, en particulier, *"le traitement des nouveaux dossiers et des situations d'urgence"*, qui nécessitait, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 et la publication de ses décrets d'application, la promulgation d'un arrêté en définissant les critères.

C'est chose faite depuis le 30 juin dernier, date à laquelle les personnes concernées ont pu déposer leur dossier auprès de la MDPH, pièces justificatives à l'appui.

### Des freins politiques et culturels

Or, la plupart attendent toujours une réponse pour l'attribution de ces *"aides d'urgence"*, selon Dominique Rabaud, et au moins six personnes vivent ainsi dans une situation de *"grande souffrance"* depuis janvier 2006. Au-delà des *"freins politiques"* qui ralentissent la mise en oeuvre de la nouvelle loi au niveau des départements, a-t-il poursuivi, c'est à *"un virage culturel énorme"* que la loi handicap contraint les professionnels des maisons départementales des personnes handicapées, *"un cap que ces institutionnels ont du mal à passer"*, notamment vis-à-vis de *"la participation des personnes dans la définition de leur projet de vie"*.

Ce droit leur est, en effet, fréquemment dénié, en les renvoyant, en cas de contestation, sur la commission des droits et de l'autonomie (CDA), véritable *"chambre d'enregistrement"* dont le fonctionnement *"n'offre aucune visibilité quant au traitement des dossiers"*.

Les associations du collectif réclament donc, parmi d'autres revendications, *"la constitution d'équipes véritablement pluridisciplinaires, l'organisation de la MDPH par zones géographiques et la désignation d'experts pour le traitement de nombreux dossiers sans réponse à ce jour"*.

Elles demandent, aussi, que soit mis en place le fonds départemental de compensation devant permettre de faire face au *"reste à charge"* de la personne handicapée, à la suite de l'attribution de la prestation de compensation du handicap.

Et souhaitent, enfin, un examen individuel systématique des dossiers rejetés, et des réunions plus fréquentes de la CDA.

Interrogé sur les mises en cause du collectif, le conseil général n'avait pas de réponse à y apporter, mercredi 27 septembre, et réservait son éventuelle réaction au lendemain, après la manifestation organisée devant ses locaux.

Les organisations signataires de cet appel sont : l'Adpeda, l'AFM, l'AFTC, l'ANPEA, l'Apedys 31, l'APEHD, l'APF 31, l'Apihms, l'AVH, Etre et avoir 31, GEIST 21, le GIHP Midi-Pyrénées, Sésame autisme et l'Unafam.

**[Accéder à toutes les informations de cette rubrique]**

